



**Séance ordinaire du conseil municipal,  
Lundi 2 mars 2015**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth tenue ce deuxième jour de mars deux mille quinze à dix-neuf heures trente (19h30), à la salle de l'Hôtel de Ville, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Messieurs :	André Hudon, maire
	Louis Cayer, conseiller siège no: 1
Madame	Kathy Côté, siège no: 2
Messieurs	Eugène Miville, conseiller siège no: 3
	Jean Bernier, conseiller siège no: 4
Madame	Léda Villeneuve, conseillère siège no: 5
Monsieur	Marcel Lemieux, conseiller siège no: 6

Formant quorum sous la présidence de Monsieur André Hudon maire; Madame Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30.

La directrice générale souhaite la bienvenue à Madame Guylaine Dumais, nouvellement à l'emploi de la Municipalité.

1. Ouverture de la séance à 19 h 30
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution autorisant le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 février 2015
5. Suivi au procès-verbal du 2 février 2015

Plastiques agricoles

6. Correspondance
7. Administration
  - 7.1. PG Solutions – progiciel Paie
8. Gestion Financière
  - 8.1. Factures du mois
  - 8.2. Demande de dons et commandites
9. Hygiène du milieu
  - 9.1. Aquatech – Proposition de services
10. Législation
  - 10.1. Avis de motion – Règlement régissant la tarification pour le secrétariat général
  - 10.2. Avis de motion – Règlement visant à modifier le Règlement 05-2010, relatif à la politique d'utilisation et de location des locaux de l'Hôtel de Ville
  - 10.3. Avis de motion – Règlement visant à modifier le Règlement 03-2014, relatif à la circulation des camions et des véhicules outils
11. Voirie
  - 11.1. 3<sup>ème</sup> versement pour l'entretien des chemins d'hiver
  - 11.2. Formation – Espaces clos
12. Sécurité publique
  - 12.1. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Plan de mise en œuvre -- Rapports d'activités 2012 et 2013
13. Santé et Bien-être
  - 13.1. Salle Les Générations -- Réfrigérateur
14. Varia
15. Période de questions
16. Prochaine réunion de travail
17. Prochaine séance ordinaire
18. Levée de la séance

<b>MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH</b>		
<b>Liste des comptes à payer Février 2015</b>		
AGRO ENVIRO LAB	Analyses TEU	50.59 \$
ANIK BOUCHAR-VÉZINA	Dépenses	129.05 \$
AQUATECH	Rapport MF	473.73 \$
AQUATECH	Rapport MF	376.51 \$
AUDREY D'ANJOU DÉSIGN	Conception Infonésime	128.00 \$
BURO PLUS LA POCATIÈRE	Contrat service photo.	37.24 \$
CONVAL QUÉBEC	Flotte TEU	170.16 \$
ÉPICERIE NJL SENC	Articles nett. et divers	19.26 \$
ÉPICERIE NJL SENC	Sel adoucisseur, eau	42.00 \$
FLEURISTE LE BEL ARÔME INC.	Arr. fleu. Décès	57.49 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Mutations	4.00 \$
GARAGE S. LEMIEUX	Essence	73.00 \$
INFORMATIQUE IDC	Poste informatique	1 387.75 \$
INFORMATIQUE IDC	Installation poste inf.	227.64 \$
KATAPULTE	Mise à jour site Web	172.46 \$
MICHELLE LÉVESQUE	Entretien ménager	603.62 \$
MRC DE KAMOURSKA	SRM-SERV. INSP. RÉG.	2 650.00 \$
MRC DE KAMOURSKA	KIL. INSP. RÉG.	24.50 \$
PG SOLUTIONS	Licence 2e poste	1 333.72 \$
PG SOLUTIONS	Contrat entretien 2e poste	181.32 \$
PG SOLUTIONS	Configuration réseau	238.00 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD	Gratoir à glace	25.11 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD	Siège toilette Loisirs	11.47 \$
S.C. EXPRESS	3 <sup>e</sup> versement	22 583.62 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS	Lubrifiant	13.74 \$
SERVICE SANITAIRE ROY	Tonnage janvier 2015	163.26 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Tonnage janvier 2015	958.30 \$
	sous-total	32 135.54 \$
BELL CANADA	418-856-1013	53.38 \$
BELL CANADA	418-856-3018	209.38 \$
BELL CANADA	418-860-8886	46.95 \$
HYDRO QUÉBEC	Chalet Loisirs	418.09 \$
HYDRO QUÉBEC	Station pompage	99.24 \$
HYDRO QUÉBEC	Fosse	828.59 \$
HYDRO QUÉBEC	Salle municipale	721.13 \$
HYDRO QUÉBEC	Bureau	1 287.33 \$
HYDRO QUÉBEC	Garage	42.78 \$
DESJARDINS SERVICE DE PAIES		127.04 \$
Location photocopieur		336.33 \$
Frais de caisse		15.00 \$
HYDRO QUÉBEC	Éclairage public	249.53 \$
VISA (FRAIS POSTE)		161.32 \$
Salaires et charges sociales (1 au 28 FÉVRIER)	Maryse Lizotte	11 476.19 \$
	Geneviève Cloutier	
	Guylaine Dumais	
	Anik Bouchard-Vézina	
	Bertrand Ouellet	
	sous-total	16 072.28 \$
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>48 207.82 \$</b>

**Rés.031-2015 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale, Maryse Lizotte, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Cayer  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu tout en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE

**Rés.032-2015 Résolution autorisant le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour

ADOPTÉE

**Rés.033-2015 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2015**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Eugène Miville  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**Suivi au procès-verbal du 2 février 2015**

**Plastiques agricoles :** Madame la conseillère Léda Villeneuve nous informe qu'elle prépare un document explicatif destiné aux producteurs agricoles. Ce document facilitera la compréhension de la méthode à employer pour la récupération des plastiques agricoles sur le territoire de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth.

**Rés.034-2015 Plastiques agricoles**

Il est proposé par Madame la conseillère Léda Villeneuve  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth collabore à la récupération des plastiques agricoles en fournissant aux producteurs agricoles de son territoire le nombre de bacs de récupération nécessaires en fonction des besoins de chacun;  
Que les bacs soient fournis gratuitement;  
Que les bacs demeurent la propriété de la Municipalité.

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE**

Ministère des Transports, programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2014;  
Recyc-Québec – versement de la compensation de janvier 2015;  
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – accusé réception de la déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Plan directeur de l'eau;  
Société de l'assurance automobile du Québec – immatriculation;  
MRC de Kamouraska – Recommandation du comité de révision en regard de la collecte de gazon dans la 3<sup>ème</sup> voie;  
Député François Lapointe, audience de l'Office nationale de l'énergie;  
Nicolle D'Amours – Déjeuner de Pâques;  
Remerciements du Maire André Hudon à l'occasion du décès de son père  
Madame Marie-Josée Hudon, plainte relative à la sécurité routière

**Rés.035-2015 Corporation régionale de la Salle André-Gagnon – Exclusivité du territoire**

CONSIDÉRANT que la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon (la Corporation) est un membre régulier du ROSEQ depuis 1982;

CONSIDÉRANT que la Corporation a adhéré depuis ce temps aux règles d'éthique du ROSEQ;

CONSIDÉRANT que ces règles d'éthique énoncent les valeurs qui devraient régir les actions des membres entre eux et avec le ROSEQ, à savoir le simple bon sens, l'équité, la justice et l'honnêteté, de même que la courtoisie, la diligence et la bonne foi;

CONSIDÉRANT que les règles d'éthique établissent aussi, clairement le droit à l'autonomie de chacun de ses membres;

CONSIDÉRANT que ces règles précisent que la concertation est un élément essentiel entre les membres et que la participation des membres à celle-ci doit être empreinte de bonne foi et de transparence;

CONSIDÉRANT que le ROSEQ a émis à l'intention de ses membres une convention de diffusion où il est question, entre autres, de l'exclusivité de territoire en ces termes :  
Le spectacle faisant partie de l'entente ne pourra être présenté dans un rayon de 100 km, six mois avant et six mois après la date de diffusion en salle inscrite au contrat, à moins d'un consentement écrit de la part du diffuseur.

CONSIDÉRANT que la clause ci-dessus, telle que libellée, cause un grave préjudice à la Corporation pour les raisons suivantes :

la Salle Edwin-Bélanger, de Montmagny, un autre membre du ROSEQ, est située à 64,3 km de la Salle André-Gagnon;

la salle du Centre culturel de Rivière-du-Loup, un autre membre du ROSEQ, est située à 67,2 km de la Salle André-Gagnon;

les deux diffuseurs ci-dessus identifiés soulèvent systématiquement l'exclusivité de territoire lors de toute démarche de concertation concernant l'élaboration de la programmation des salles et refusent de donner leur consentement à ce qu'un spectacle soit également offert à ou par la Salle André-Gagnon;

la Corporation ne pouvant, en conséquence, produire à la Salle André-Gagnon les spectacles choisis par l'une de ces deux salles, alors que celles-ci, entre elles, n'ont pas les mêmes restrictions, cela constitue une injustice flagrante;

cette injustice se répercute dans le choix des spectacles que la Corporation peut diffuser à la Salle André-Gagnon, lesquels sont moins ou peu intéressants tant en regard des attentes de la clientèle que des revenus anticipés;

CONSIDÉRANT que le refus invariable de la Salle Edwin-Bélanger et du Centre culturel de Rivière-du-Loup ne respecte pas les valeurs prônées par les règles d'éthique du ROSEQ, particulièrement la bonne foi, l'équité et le simple bon sens, et constitue plutôt une action visant à nuire à la Salle André-Gagnon;

CONSIDÉRANT que cette situation est un non-sens en regard de l'autonomie des diffuseurs prônée également dans les règles d'éthique du ROSEQ;

CONSIDÉRANT que la Corporation a à cœur son rôle de diffuseur de culture et d'art dans son milieu;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'APPUYER LA DÉMARCHE de la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon, qui consiste à adresser une demande formelle au conseil d'administration du Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est du Québec (ROSEQ) afin que celui-ci revoie sans délai les normes fixées à la Convention de diffusion à l'égard de l'exclusivité du territoire, afin que celles-ci soient en concordance avec les principes généraux des règles d'éthique, de façon à ce que la Salle André-Gagnon ne soit plus pénalisée par son application pour les spectacles présentés à la Salle André-Gagnon ou dans une salle du Kamouraska dans le cadre du Réseau d'été.

ADOPTÉE

**Rés.036-2015**

**Société canadienne du cancer – Mois de la jonquille**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

**Rés.037-2015 PG Solutions – offre des services, progiciel Paie**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean Bernier  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth fasse l'acquisition du progiciel Paie de PG Solutions au montant de 2 173.03\$, incluant les taxes. Le tout conformément à l'offre de service déposée par Madame Martine Truchon, conseillère en solutions municipales.

ADOPTÉE

**Rés.038-2015 Factures du mois**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux  
Et résolu à la majorité des conseillers après que Madame la conseillère Kathy Côté se soit retirée :

D'autoriser le paiement des comptes du mois de février 2015 au montant de **48 207.82\$**

ADOPTÉE

**Rés.039-2015 Demande de dons et commandites**

Après étude, aucune demande de dons et commandites ne sera accordée.

**Rés.040-2015 Aquatech – Proposition de services**

Considérant la résolution 029-2015;

Considérant que la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth souhaite que la compagnie Aquatech lui fasse une étude de divers aspects concernant l'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées de ses installations déjà en place, la qualité de l'effluent n'atteignant pas les critères de rejets escomptés;

Considérant les nouvelles normes en regard à l'application de la Stratégie Pancanadienne de la gestion des effluents municipaux, des modifications devront être apportées aux équipements;

Considérant que la compagnie Aquatech propose (proposition no:AST0007) d'effectuer les opérations suivantes :

Étude du rendement des deux dernières années de l'ensemble de la station d'épuration de Saint-Onésime-d'Ixworth;

Vérification des travaux récemment réalisés;

Évaluation de la capacité à optimiser les infrastructures déjà en place;

Évaluation des technologies disponibles pour optimiser les installations actuelles;

Estimation des coûts de construction et opérationnels des modifications proposées aux installations actuelles;

Recommandations et conclusions;

Considérant que la compagnie Aquatech propose également (proposition no:AST0006) d'effectuer les opérations suivantes :

Recueillir certains documents permettant de réaliser le travail tel que :

Données opérationnelles antérieures;

Documentation sur le procédé de traitement en place (plans des installations et manuel d'opération);

Considérant que si des tâches supplémentaires au mandat étaient requises, les taux suivants s'appliqueraient :

Ingénieur 90 \$/h  
Kilométrage 0,53 \$/km

Considérant que la compagnie Aquatech est disposée à réaliser ce mandat, au montant forfaitaire de 5 200.00 \$ + taxes applicables;

En conséquence, Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'accepter la proposition de services de la compagnie Aquatech;  
d'autoriser la directrice générale à signer la proposition de services.

ADOPTÉE

**Avis de motion**      **Règlement 01-2015 : Règlement régissant la tarification pour le secrétariat général**

Monsieur le conseiller Jean Bernier donne avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, un Règlement régissant la tarification pour le secrétariat général sera adopté.

ADOPTÉE

**Avis de motion**      **Règlement 02-2015 : Règlement visant à modifier le Règlement 05-2010, relatif à la politique d'utilisation et de location des locaux de l'Hôtel de Ville**

Madame la conseillère Léda Villeneuve donne avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, un Règlement visant à modifier le Règlement 05-2010, visant à établir une politique d'utilisation et de location des locaux de l'Hôtel de Ville sera adopté.

ADOPTÉE

**Avis de motion**      **Règlement 03-2015 : Règlement visant à modifier le Règlement 03-2014, relatif à la circulation des camions et des véhicules outils**

Monsieur le conseiller Eugène Miville donne avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, un Règlement visant à modifier le Règlement 03-2014, relatif à la circulation des camions et des véhicules outils sera adopté.

ADOPTÉE

**Rés.041-2015**      **Salle Les Générations -- Réfrigérateurs**

Considérant que la salle Les Générations est louée en tenant compte qu'il y a des équipements fonctionnels tels que, des poêles au propane et des réfrigérateurs;

Considérant que deux réfrigérateurs sont inutilisables et non-réparables;

Considérant qu'il y a urgence d'agir puisque la salle Les Générations est louée et que des événements d'envergure sont prévus dans les prochaines semaines;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth procède à l'achat d'un réfrigérateur commercial, neuf, répondant aux normes et réglementations en vigueur au Ministère des pêcheries et de l'alimentation du Québec (MAPAQ);

Que le coût de cet achat soit inférieur à 5000\$ plus taxes et les frais de livraison;  
Que le paiement soit effectué à même l'excédent accumulé de fonctionnement non-affecté;

Que la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth dispose de ses deux vieux réfrigérateurs en retenant les services d'un récupérateur reconnu par la MRC.

ADOPTÉE

**Rés.042-2015 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Plan de mise en œuvre -- Rapport d'activités 2012 et 2013**

Il est proposé par Madame la conseillère Léda Villeneuve  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth approuve les rapports d'activités 2012 et 2013 déposés conformément au plan de mise en œuvre en regard du Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉE

**Rés.043-2015 3<sup>e</sup> versement pour l'entretien des chemins d'hiver**

En respect avec le contrat,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Eugène Miville  
Et résolu à la majorité des conseillers après que Madame la conseillère Kathy Côté se soit retirée :

Que la municipalité procède au paiement du 3e versement pour l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉE

**Rés.044-2015 Formation – Espaces clos**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marcel Lemieux  
Et résolu à la majorité des conseillers, Monsieur le conseiller Louis Cayer manifestant un vote contre la résolution :

Que la municipalité autorise Monsieur Bertrand Ouellet à participer à la formation — espaces clos au montant de 520.27\$.

ADOPTÉE

**Varia**

Monsieur le conseiller Eugène Miville souhaite discuter d'un élément du point correspondance, soit, la lettre de Madame Marie-Josée Hudon. S'en suit une discussion très animée entre les membres du conseil.

Le Maire et la directrice ont participé à différentes séances d'information au cours du mois, entres autres :

UPAC, collusion et corruption

Groupe Dynaco

Hydro-Québec, compteurs intelligents

Hébergeurs, Chemin de Saint-Rémi

**Période de questions (ouverture à 20h38, fermeture à 21h04)**

**Q1** : Madame Murielle Bouchard demande l'état d'avancement du dossier de dérogation mineure du 12 rue Lizotte.

**R1** : La directrice générale mentionne que suite à une rencontre du CCU, une recommandation favorable a été portée à l'attention du Conseil et que le dossier suit le processus habituel.

**Q2** : Madame Marie-Josée Hudon demande s'il y aura, un jour, un chemin sécuritaire pour les usagers du chemin du Vide; elle demande également quand est prévue la construction de ce chemin.

**R2** : Le Maire indique que le projet de nouveau chemin du Vide a une importante étape de franchise, soit celle de l'autorisation de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec. Une autre étape suit son cours, celle de l'expropriation. Le Maire annonce qu'il y a une étude qui se fait en ce moment sur les chemins problématiques à l'échelle de la MRC. À la lumière de cette étude il y aura une priorisation des chemins à réparer. Pour le moment, le Maire sollicite un effort supplémentaire de la part de l'entrepreneur en déneigement.

**Q3** : Monsieur Guy Lévesque demande si le Conseil a l'intention d'investir le montant prévu de la taxe d'accises pour la construction du nouveau chemin du Vide ou bien pour le système de traitements des eaux usées (Méga-fosse)

**R3** : Le Maire indique que c'est le gouvernement du Québec qui décide des priorités quant à la façon d'investir la taxe d'accises.

**Q4** : Monsieur Denis Chrétien demande si les citoyens payent encore pour la dette du réseau d'égouts.

**R4** : Le Maire explique que les emprunts se terminent en 2017 pour l'un et en 2018 pour

le second.

**Q5** : Monsieur Denis Chrétien indique qu'il n'est pas en mesure de voir les procès-verbaux sur le site web de la municipalité.

**R5** : La directrice générale informe ce dernier que l'ensemble des procès-verbaux sont disponibles sur le site web municipal.

**Q6** : Monsieur Guy Lévesque indique que l'espace est restreint dans la route Jeffrey.

**R6** : Le Maire prend note de la situation, un suivi sera fait auprès de l'employé municipal.

**Q7** : Monsieur Denis Chrétien demande à qui appartiennent les branches envahissantes du chemin du Vide.

**R7** : Le Maire explique que le fossé est municipal et que la Municipalité fera couper les branches envahissantes dès que la saison le permettra.

#### **Prochaine réunion de travail**

23 mars 2015 à 19h30

#### **Prochaine séance ordinaire**

Mardi le 7 avril 2015 à 19h30

#### **Rés.045-2015**

#### **Levée de la séance**

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Côté  
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la séance soit levée à vingt et une heures cinq (21h05)

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
Directrice générale, secrétaire trésorière

Je, André Hudon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Initiales